

INFO-NÉGO

DERNIÈRE HEURE!



Agence du revenu du Québec

Volume 3 no 15 - 11 janvier 2019

Agence du Revenu du Québec

Les suites à l'entente de principe du 13 décembre

Les déléguées et délégués de Revenu Québec donnent leur accord de principe à un règlement global.

La résolution suivante a été appuyée par une majorité de la délégation présente à une réunion du conseil d'organisme parapublic de l'Agence du revenu du Québec (COPARQ) à l'Hôtel Delta de Trois Rivières le 9 janvier 2019 :

« Que le conseil d'organisme parapublic de l'Agence du revenu du Québec (COPARQ) donne son accord de principe à un règlement global et recommande aux membres de l'ARQ de ratifier ce règlement lors des réunions de l'assemblée générale des membres de l'unité d'accréditation de l'ARQ. »

Les membres recevront donc un avis de convocation à leur assemblée respective, accompagné de documents leur permettant de prendre connaissance des nouvelles clauses normatives et financières (classification et augmentations paramétriques) proposées. Les grandes lignes de l'entente seront présentées aux membres sur place aux réunions de l'assemblée générale.

Rappelons qu'une entente de principe est survenue le 13 décembre entre le SPGQ, qui représente le personnel professionnel de Revenu Québec, et la partie patronale. Les membres du SPGQ ont alors mis fin à la grève de soir et de fin de semaine ayant débuté le 30 octobre 2018.

L'entente de principe permet de franchir un pas important dans le processus menant à la ratification de la première convention collective des professionnelles et professionnels de Revenu Québec qui est devenue une agence en 2011.

Votre comité de négociation,

Christian Thériault, porte-parole
Bruno Jean
Yves Morin
Caroline Bérubé

Martin Pinault, conseiller à la négociation